Accord UE/Seychelles: exemption de visa pour les séjours de courte durée

2017/0168(NLE) - 23/10/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 591 voix pour, 53 contre et 10 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et la République des Seychelles portant modification de l'accord entre la Communauté européenne et la République des Seychelles relatif à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée.

Le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion de l'accord.

Le nouvel accord d'exemption de visa permet aux citoyens non seulement de bénéficier pleinement du partenariat ACP-UE, mais aussi de continuer à y participer en voyageant à un coût réduit, dans un cadre juridique plus clair et plus cohérent. Il approfondit sensiblement les relations entre l'Union européenne et les Seychelles, ce qui revêt une grande importance politique dans le cadre de l'accord de Cotonou.